

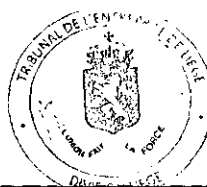
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Re

Me



20065936



29 MAI 2020

Greffe

N° d'entreprise : **0686 571 740**

Nom

(en entier) : **BAL ENGINEERING**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue Edmond Leburton, 174 à 4300 WAREMME**

Objet de l'acte : Projet de fusion établi conformément à l'Article 12:50 du Code des Sociétés et des Associations

Nous avons l'honneur de vous présenter le projet de fusion entre la SRL « BAL ENGINEERING » (société absorbante) et la SRL « GRILLO INVEST » (société absorbée). La SRL « BAL ENGINEERING » détient la totalité des actions de la SRL « BAL ENGINEERING ». Nous procéderons dès lors à une fusion par réunion de tous les titres en une seule main compte tenu qu'il n'est plus nécessaire de conserver deux structures.

Ce projet de fusion a été établi en commun par les organes d'administration des sociétés appelées à fusionner. Ils vont procéder au dépôt de ce projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

1. Présentation des deux sociétés appelées à fusionner

1.1. Forme juridique :

A. De l'absorbante : société à responsabilité limitée.

B. De l'absorbée : société à responsabilité limitée.

1.2. Dénomination

A. De l'absorbante : BAL ENGINEERING

B. De l'absorbée : GRILLO INVEST

1.3. L'objet social

A. De l'absorbante :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers :

-toute prestation de services en général, et notamment dans les domaines administratif, commercial ou financier, en ce compris l'exercice de mandats d'administrateur ou de gérant et de liquidateur rémunérés ou non,

-toute participation généralement quelconque à la création, à la gestion et au développement de toutes entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou civiles,

- tout placement de capitaux généralement quelconques, et notamment tout investissement immobilier, ainsi que la prise de participations, sous toutes ses formes, dans toutes sociétés belges ou étrangères, la souscription, l'acquisition et même l'aliénation d'actions, d'obligations, de bons et valeurs mobilières de toute espèce,

-la gestion, l'administration et la mise en valeur de patrimoine qu'elle possèdera, composé de biens meubles et immeubles.

-la consultance et l'engineering en général ;

Aux effets ci-dessus, la société pourra faire toute opérations, industrielles, financières, commerciales ou civiles, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser de toutes manières dans toutes sociétés ou entreprises dont les activités seraient de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

La société pourra également être administrateur, gérant ou liquidateur dans d'autres sociétés. »

B. De l'absorbée :

« La société a pour objet :

-tant en Belgique qu'à l'étranger, l'acquisition par voie d'achat, d'apport, de construction ou autrement, de biens immeubles de toute nature en vue de la vente ou de la mise en location, ainsi que la construction, l'étude et la promotion immobilière ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/06/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

-la gestion d'immeubles ou de meubles à caractère professionnel ou privé, pour propre compte, en ce compris la prise en location et la location de ces biens.

-la consultance et le bureau d'étude en matière industriel.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut mettre à la disposition de ses associés et gérants des biens mobiliers et immobiliers.

La société peut exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés et ce, quel qu'en soit le secteur.

Il est précisé que cette décision est prise en exécution de l'article 738 du Code des Sociétés et ne requiert donc pas les rapports prévus à l'article 559 dudit Code.

1.4. Le siège social

A. De l'absorbante : Avenue Edmond Leburton, 174 à 4300 WAREMME.

B. De l'absorbée : Avenue Edmond Leburton, 174 à 4300 WAREMME.

2. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante :

A partir du 1er janvier 2020.

3. Les droits attribués par la société absorbante aux actionnaires des sociétés absorbées, qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux titulaires de titres autres que les actions, ou les mesures proposées à leur égard :

Aucun actionnaire de la société absorbée n'a de droits spéciaux. Il n'existe pas de titres autres que les actions.

4. Tout avantage particulier attribué aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner :

Aucun avantage particulier n'a été attribué aux Administrateurs.

Suite à la fusion, la société absorbée va être dissoute sans liquidation.

WAREMME, le 18 mars 2020.

Pour la société absorbante, la SRL « BAL ENGINEERING »

Angelo GRILLO

Administrateur

Pour la société absorbée, la SRL « GRILLO INVEST »

Angelo GRILLO

Administrateur